



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°3

(Mise en ligne le 28/07/2026)

Réunion du : Mardi 28 juillet 2026

Président : M. Marc MULET

Présents : MM. Francois DURAND, Alain ROSENBERG et Jérôme ROFFE VIDAL

Assiste à la séance : Mme Adèle CRETON (Responsable Juridique)

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Conformément aux dispositions de **l'art. 95 du règlement général du District de Provence**, les décisions de la Commission des Statuts et Règlements ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **60 Euros**.

INFORMATION MATCH AMICAUX

DATE	HEURE	CATEGORIE	TERRAIN	RENCONTRES AMICALES
28/07/2026	19H30	VETERANS	DI GIOVANNI	US ENDOUME / FC SEIGNEURS
10/08/2026	19H00	SENIOR R1	LEBERT	US ENDOUME / SC AIX
12/08/2026	20H00	D1	PLAINE SPORTIVE 2	FC ROUSSET / CARNOUX FC
12/08/2026	19H30	SENIOR	EYNAUD	AS MAZARGUES / BUREL FC
14/08/2026	19H30	SENIOR FEM	BOUILLADISSE	FC ETOILE HUVEAUNE / JS ISTRES
18/08/2026	19H00	SENIOR R1	LEBERT	US ENDOUME / SC AUBAGNE AIR BEL
19/08/2026	20H00	D1	PLAINE SPORTIVE 2	FC ROUSSET / AC ARLES
19/08/2026	18H30	U14	BECHINI	SO SEPTEMES / O. SIMIANE COLLONGUE
21/08/2026	19H30	SENIOR FEM	BOUILLADISSE	FC ETOILE HUVEAUNE / AUBAGNE FC
22/08/2026	9H00	U15F	ROQUEVAIRE	FC ETOILE HUVEAUNE / AS CHARLEVAL
22/08/2026	9H30	U14	BECHINI	SO SEPTEMES / JO ST GABRIEL
22/08/2026	9H00	U15F / U18F	EGHIKIAN	US MICHELIS / US MICHELIS
24/08/2026	9H30	U14	BECHINI	SO SEPTEMES / SC CAYOLLE
26/08/2026	19H30	U16	PASTOUR	EC TREILLE / LA CADIERE D'AZUR
27/08/2026	19H30	U13	PASTOUR	EC TREILLE / JS ST JULIEN / FC BLANCARDE
28/08/2026	19H30	SENIOR	ROQUEVAIRE	FC ETOILE HUVEAUNE / AS BOUC BEL AIR
29/08/2026	16H00	U14	PLAINE SPORTIVE 2	FC ROUSSET / AS CANNES
29/08/2026	10H00	U16	PASTOUR	EC TREILLE / ST MAXIMIN
29/08/2026	9H00	U15F / U18F	EGHIKIAN	US MICHELIS / CA PLAN DE CUQUES
29/08/2026	11H00	U13	EGHIKIAN	US MICHELIS / ASPPT
29/08/2026	13H00	U10	EGHIKIAN	US MICHELIS / ASM ST LOUP
29/08/2026	18H00	U18F / SENIOR FEM	JEAN BOUIN	SMUC / LE PRADET
30/08/2026	11H00	U14	PLAINE SPORTIVE 2	FC ROUSSET / AC ARLES
30/08/2026	11H00	U17	PLAINE SPORTIVE 1	FC ROUSSET / FC PUGETOIS
30/08/2026	11H00	U17	ROQUEVAIRE	FC ETOILE HUVEAUNE / EUGA ARDZIV
30/08/2026	9H00	U13 / U14	EGHIKIAN	US MICHELIS / SO CAILLLOLAIS
30/08/2026	10H00	U18F	JEAN BOUIN	SMUC / SCAP
02/09/2026	18H00	U14	PLAINE SPORTIVE 1	FC ROUSSET / LUYNES SPORT
03/09/2026	17H30	U13	PASTOUR	EC TREILLE / AS GEMENOS
05/09/2026	11H00	U14	PLAINE SPORTIVE 1	FC ROUSSET / US DURANCE
05/09/2026	9H00	U13	PASTOUR	EC TREILLE / CARNOUX FC / JS ST JULIEN
05/09/2026	9H30	U14	BECHINI	SO SEPTEMES / USPEG
05/09/2026	9H00	U15F / U18F / U13	EGHIKIAN	US MICHELIS / US MICHELIS
06/09/2026	11H00	U17	PLAINE SPORTIVE 1	FC ROUSSET / US 1ER CANTON
06/09/2026	9H30	U14	BECHINI	SO SEPTEMES / CA CROIX SAINTE
06/09/2026	9H00	U13 / U14	EGHIKIAN	US MICHELIS / PHOCEA CLUB

HOMOLOGATION PLATEAUX ET TOURNOIS

DATE	HEURE	CATEGORIE	TERRAIN	CLUBS
29/08/2026	9H-22H	U12-U13	DESTROUSSE	FC ETOILE HUVEAUNE

Le Président de la séance :

M. MULET Marc

